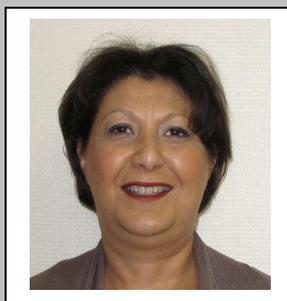


SAINT SULPICE

Avril 2014



BULLETIN MUNICIPAL



Le mot de Madame le Maire

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,

En choisissant de renouveler mon mandat municipal, vous avez exprimé un souhait de continuité. Vous avez ainsi fait preuve d'un grand civisme et vous avez montré votre intérêt pour l'avenir de notre chère commune.

Je tiens bien sûr à remercier chaleureusement tous les électeurs qui ont accordé leurs suffrages à notre liste.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village.

Je tiens à remercier l'ancienne équipe municipale qui a travaillé sans relâche pendant les six dernières années sans se tromper d'objectif, le bien des Saint-Sulpiciens.

Consciente de la nécessité de rassembler toutes les compétences et les bonnes volontés, et, désireux de toujours mieux servir notre belle commune ainsi que ses habitants, nous sommes et resterons à votre écoute pour répondre au mieux à votre attente et à la mission que vous nous avez confiée.

Chacun des conseillers élus est conscient des difficultés inhérentes à la situation générale et de la prudence dont nous devons faire preuve dans la gestion de notre commune.

L'équipe municipale s'est d'ores et déjà mise au travail. Nous avons la volonté non seulement de mettre en œuvre les projets mais aussi celle de réunir la population dans une démarche qui permettra à tous ceux qui le souhaitent de participer à la vie de la commune.

Dans ce bulletin, vous trouverez le "trombinoscope" de chaque conseiller municipal, les commissions communales et organismes extérieurs votés lors des dernières réunions.

Enfin, avec l'ensemble de l'équipe municipale, rassemblée et unie dans une même dynamique, je veux redire notre volonté, de mettre le cap sur l'avenir, avec ambition, rigueur et détermination.

Pour toujours mieux servir l'intérêt et répondre aux besoins des Saint-Sulpiciennes et Saint-Sulpiciens, pour continuer à faire de notre chère et belle commune un lieu où il fait bon vivre.

Clotilde FOURNIER

Le conseil municipal - Composition des commissions communales, intercommunales et syndicats intercommunaux



Clotilde FOURNIER – Maire

Commissions communales : Finances (titulaire) – CCAS (présidente) – CAO (titulaire) – Communication

Commissions intercommunales : Conseillère – Comité paritaire – Tourisme – Accueil et vie des entreprises (suppléante) – Ligue contre le cancer

Syndicats intercommunaux : SCOT – SIVU – Office du tourisme (suppléante) – SVRVJ – SBVR



Christian AMBROISE – Premier adjoint

Commissions communales : titulaire pour les Finances, la CAO, le CCAS, la Communication, la Salle des fêtes – Aménagement du village et animations.

Commissions intercommunales : Conseiller (suppléant) – Accueil et vie des entreprises (titulaire) – Tourisme (suppléant)

Syndicats intercommunaux : titulaire pour le SIVU, l'Office du tourisme, le SVRVJ et le SBVR



François LIGEROT – Deuxième adjoint

Commissions communales : titulaire pour les Chemins, les Bâtiments, la CAO, l'aménagement du village et les animations

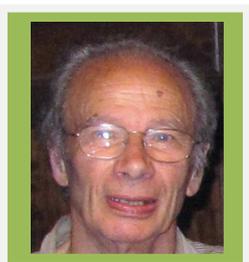
Commissions intercommunales : Voirie (titulaire) – Environnement (suppléant)

Syndicats intercommunaux : SIVU (suppléant) – SBVR (suppléant) – SVRVJ (suppléant)



Stéphanie BONNIN – Conseillère

Commissions communales : CCAS (titulaire) – CAO (suppléante) – Salle des fêtes (titulaire)



Georges LACOSTE – Conseiller

Commissions communales : Bâtiments – Aménagement et animations du village – Communication

Commissions intercommunales : Aménagement du territoire (titulaire) – Voirie (suppléant)

Syndicats intercommunaux : SIEA (suppléant)



Audrey TABOULET – Conseillère

Commissions communales : Affaires scolaires (titulaire) – CAO (suppléante) – Communication



Guillaume CHEVALLIER – Conseiller
Commissions communales : Bâtiments (titulaire)
Syndicats intercommunaux : SIEA (titulaire)



Emilie DURAND – Conseillère
Commissions communales : Affaires scolaires (titulaire) – CAO (suppléante)
Commissions intercommunales : Culture et éducation (titulaire) – Jeunesse et sport (titulaire)



Christiane HUGONNIER : Conseillère
Commissions communales : CCAS (titulaire) – Croix rouge (titulaire) – Aménagement du village et animations – Communication (titulaire)
Commissions intercommunales : Affaires sociales et solidarité (titulaire) – Croix rouge (titulaire)
Syndicats intercommunaux : SVRVJ (suppléante)



Jean-Jérôme KIELAR – Conseiller
Commissions communales : Aménagement du village et animations (titulaire)



Jacques LOUP – Conseiller
Commissions communales : Chemins – CAO (titulaire) – Aménagement du village et animations
Commissions intercommunales : Agriculture durable(titulaire) – Environnement (titulaire)
Syndicats intercommunaux : SBVR (suppléant) –SIVU (suppléant)

GLOSSAIRE

CAO : Commission des Appels d’Offres

CCAS : Centre Communal d’Action Sociale

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIEA : Syndicat Intercommunal d’Electrification de l’Ain (électrification et communication électronique)

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (pompiers)

SVRVJ : Syndicat Veyle–Reyssouze –Vieux Jonc (distribution d’eau)

SBVR : Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze

Vie en commun

Civilité et sécurité : bruit, divagation des animaux, végétaux, respect des panneaux et limitations de vitesse ...

Les travaux de bricolage et de jardinage générateurs de nuisances sonores sont autorisés uniquement dans les plages horaires suivantes (Arrêté préfectoral du 4 août 2002, article 15) :

Jours ouvrables : de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**

Samedis : de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**

Dimanches et jours fériés : de **10h00 à 12h00**

Le **brûlage des déchets** est :

Interdit : -du **15 juin** au **15 septembre**

-les jours de **grand vent en toutes saisons**

Autorisé à partir du **lever du jour** jusqu'à **20h00** (extinction obligatoire) **hors périodes d'interdiction** .

Un document plus complet est disponible en Mairie.

Les **chiens doivent rester en permanence sous le contrôle de leur maître** (Article L.211-19-1) qu'il s'agisse de leurs errements ou de leurs aboiements.

Pour que cette consigne soit respectée, nous avons passé une convention avec la SPA de façon à ce qu'elle puisse intervenir en cas de besoin et saisir éventuellement l'animal incriminé ; celui-ci n'étant restitué à son propriétaire que contre paiement des frais de fourrière à cette association.

La sécurité routière : un certain nombre d'aménagements et de poses de panneaux signalétiques ont été faits dans notre commune. Force est de constater que les incivilités routières sont nombreuses et créent, à juste titre, un sentiment d'insécurité palpable. Vitesse excessive et non respect des panneaux ..., sont monnaie courante, sans parler du peu de courtoisie de certains !

Nous allons poursuivre ces investissements en installant prochainement des panneaux signalétiques "arrêt scolaire" aux trois points suivants : Place de l'église, Bellevue et Grand champ.

Enfin, nous vous rappelons à nouveau qu'il existe pour régler les conflits de voisinage, **un conciliateur de justice, Mme Chantal MICHEL**, qui reçoit en mairie de Montrevel le troisième mardi de chaque mois **de 9h00 à 12h00**. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de cette dernière (**tel. 04.74.25.68.96**)

La réforme des rythmes scolaires

Le choix des horaires pour la rentrée 2014/2015 a été décidé en concertation entre les élus, les enseignants et parents des communes de St Didier d'Aussiat et St Sulpice notamment par la création d'une commission spécifique entre les partenaires cités.

La décision a pris acte de la nécessité de proposer des horaires différents de la majorité des communes dans le but de mutualiser au mieux les intervenants. Par ailleurs, ceux-ci correspondaient aux contraintes des transports et aux rythmes des enfants.

Ainsi, les TAP (temps d'activité périscolaires) seront pris pendant la pose méridienne de 13h15 à 14h00.

Détail des horaires hebdomadaires :

-Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h15

-Mercredi : 9h00-12h00

Manifestations Avril 2014



Le samedi 5

Dans la soirée et pour la première fois, 27 dames de Saint Sulpice ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite de célébrer comme il se doit, la traditionnelle fête de **Saint Agathe**. Cette célébration, organisée et préparée par le **Comité des fêtes** s'est déroulée dans la salle communale et comportait au menu : salade, chili, danses et bonne humeur. Elle a permis à ces dames de se retrouver entre elles ou plus simplement de faire connaissance.



Le lundi 7 après-midi.

Avec deux circuits, un court et un long, la marche organisée par les clubs de retraités de la Communauté de communes a déplacé près de 100 participants qui sont venus dans la bonne humeur et dopés par un soleil radieux, arpenter et découvrir les chemins de Saint Sulpice.



Les samedis 7 et 15 après-midi.

Dans le cadre du **CEL "contrat éducatif local"** et pour la deuxième année consécutive, "**le sou des écoles**", présidé par **Michèle JANODET** organisait à la salle des fêtes de Saint Sulpice 2 demi-journées pour les enfants de l'école de Saint Didier/Saint Sulpice en partenariat avec la Communauté de communes. Sur le thème "**les décorations de Pâques**", 10 enfants de 7 à 11 ans ont réalisé divers objets sous la direction de **Nathalie JANAUDY**, en présence des parents d'élèves.



Manifestations Avril 2014 - suite



Le samedi 26

Les membres du club des aînés se sont retrouvés à Béréziat au restaurant "chez Agnés" pour partager un très bon repas. Malgré quelques défections pour raison de santé, c'est dans une joyeuse ambiance qu'ils ont dégusté les traditionnelles grenouilles arrosées d'un très bon cru du Mâconnais.

Collecte des ordures ménagères

La déchetterie d'**Etrez** est à nouveau ouverte et les premiers utilisateurs se sont montrés fort satisfaits de sa nouvelle organisation.

Par ailleurs comme vous l'avait certainement constaté, il n'y a désormais plus de ramassage le mardi lorsque le lundi est férié. Ainsi la collecte se fera le lundi de la semaine suivante.

Commémorations

Ceux qui sont passés devant le Monument aux morts ont pu constater la présence de drapeaux tricolores en diverses occasions :

- le 19 mars, date anniversaire de la fin des combats en Algérie.
- le 27 avril, en souvenir de tous ceux qui sont morts en déportation entre 1939 et 1945.
- le 29 avril, en souvenir de ceux qui sont morts en Indochine entre 1946 et 1954.

Le 8 mai à 10 heures, Madame le Maire, accompagnée de conseillers municipaux, déposera une gerbe au pied de ce monument en souvenir de ceux qui sont morts au cours de la dernière guerre mondiale pour que la France reste un pays libre. Venez nombreux les accompagner.

